



Les commissaires
priés à faire leurs
valises

2

VENDREDI 25 JANVIER 2019

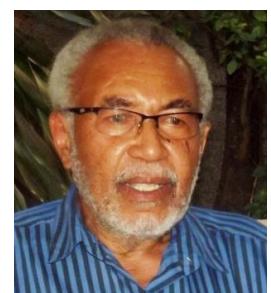
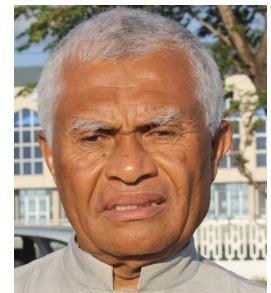
EDITION: 1230

CINQUIÈME ANNÉE

PRIX : 250 FC

Présidentielles

Tous des prétendants à la magistrature suprême 3



Exécutif de Ngazidja

Les commissaires priés à faire leurs valises

L'exécutif de Ngazidja découvre un nouveau « coup d'Etat » institutionnel fomenté par le gouvernement de l'Union des Comores qui, ce dernier, tente à mettre à terme le pouvoir des commissaires. Il lance à travers une rencontre avec la presse, un appel au peuple comorien à s'unir pour chasser « la république bananière. »



La chasse continue au sein de l'exécutif de Ngazidja. Une note signée par le ministre des finances Saïd Ali Saïd Chayhane met fin les pouvoirs des commissaires. Issihaka Mdahoma, commissaire à la fonction publique de l'île et porte-parole de l'exécutif de Ngazidja tire la sonnette d'alarme et dé-



L'exécutif de Ngazidja tacle le gouvernement

nonce la politique du chef de l'Etat caractérisée par le non-respect de la constitution. L'exécutif de Ngazidja s'appuie sur l'avis de la cour suprême selon lequel, « les commissaires des îles assurent les affaires courantes. »

Issihaka Mdahoma découvre la démarche discrète anticonstitutionnelle du ministre des finances à travers sa note qui met

fin le pouvoir des commissaires de ne plus exercer leurs pouvoirs. Une note déclarée illégale aux yeux de l'exécutif de l'île autonome de Ngazidja. Selon le porte-parole de cet exécutif, ladite note est contraire à l'avis rendu par la cour suprême qui met l'accent sur les affaires courantes des commissaires. « Cette note en ma possession n'a aucun fondement et ne répond

en aucun cas aux principes juridiques auxquels nous nous basons », martèle le porte-parole de l'exécutif de Ngazidja, Issihaka Mdahoma. Ce dernier appelle au chef de l'Etat, Azali Assoumani à respecter la loi à laquelle l'a mis sur la chaîne de commandement de l'Union des Comores, en tenant compte de l'article 42 de la constitution de 2001 qui est claire. « Il n'y a aucun moment de renverser la tournante et l'autonomie des îles », précise le porte-parole.

De son côté, le commissaire des finances Issihaka Himidji, tacle le régime du colonel Azali en qualifiant d'un gouvernement « des bandits » et une « République bananière. »

NASSUF.M.ABDOU (STAGIAIRE)

Fahmi Saïd Ibrahim

« Je soutiendrai le candidat de Juwa qui franchirait le 2nd tour »



Fahmi Said Ibrahim devant les journalistes

L'ancien candidat aux présidentielles Fahmi Saïd Ibrahim est de nouveau candidat aux élections présidentielles anticipées du mois de mars prochain. Dans une conférence de presse tenue à l'hôtel Goldun Tulip, il promet de sou-

tenir un candidat du parti Juwa, qui franchirait pour le second tour des élections.

Loin d'être inerte, le fils du prince, ancien candidat à la présidence de 2016, Fahmi Saïd Ibrahim atteste devant la presse sa candidature à la conquête à Beit Salam. Fahmi reste ouvert sur sa ligne de candidature que « je suis un candidat démocratique indépendant aux élections présidentielles », dira-t-il. Ce candidat remet en cause le congrès du parti Juwa dont il n'a point respecté les principes démocratiques. « C'est

inutile d'aller aux élections primaires avant d'examiner la légitimité des candidats du parti », lance Fahmi Saïd Ibrahim.

Le candidat malheureux aux dernières échéances n'a pas manqué de justifier son soutien indéfectible à l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, pour la situation à laquelle il traverse depuis 5 mois. « Je me suis entretenu avec Sambi à sept reprises au téléphone, et je demande à ceux qui chuchotent dans les murs pour affaiblir ma sympathie avec Sambi d'arrêter. Combien de fois ils l'ont rencontré ?

», se demande-t-il. Me Fahmi désapprouve les allégations véhiculées dans les espaces sociaux qui portent à croire qu'ils mâchent discrètement avec le régime en place pour « enterrer » Sambi. « J'ai jamais eu un contact avec le président de l'Union des Comores ni un membre de sa nouvelle administration, depuis qu'on m'a démis de mes fonctions du ministre de la justice », indique Me Fahmi. Il exhorte tous les partis politiques à mener une marche commune afin de veiller aux élections en toute sérénité et transparence.

NASSUF.M.ABDOU (STAGIAIRE)

Elections anticipées

20 candidatures enregistrées à la conquête de Beit Salam

Des élections présidentielles et des gouverneurs se tiendront le mois de mars et avril prochain. C'est suite à la révision constitutionnelle de juillet dernier, que le chef de l'Etat a pris l'initiative d'organiser des élections anticipées. 28 personnes avaient retiré les dossiers de candidature mais, 20 seulement ont réussi à enregistré les dossiers leur permettant d'être candidats aux présidentielles.

Beaucoup de noms circulaient aux présidentielles. Mais les vrais noms se sont enregistrés à la cour suprême. Il s'agit de l'actuel président Azali Assoumani, Dr Achmet Said, Me Fahmi Said Ibrahim, Hamidou Karihila, Hassani Hamadi, Me Ibrahim Ali Mzimba, Ibrahim Mohamed Souillé, Me Mahamoud Ahamada, Mohamed Ali Soilihi, Soilihi Campagnard, Mustoifa Said Cheikh, Me Said Larifou, Salim Saadi, Soilihi Mohamed Soilihi, Youssouf Boina, Mouigni Baraka Said Soilihi, Bourhane Abdallah, Djaffar El-Macely, Ali Mhadji et Dr Zile Soilihi. Tous ces prétendants candidats visent le palais présidentiel. Sur 20 candidats non confirmés, 4 se lancent sous la couleur de leurs partis respectifs : Azali Assoumani (CRC), Mohamed Ali Soilihi (UPDC), Ibrahim Mohamed Soule (JUWA) et Moustoifa Said Cheikh (FD). Et 16 font cavaliers seuls. Ces 20 candidats se sont acquittés de leurs cautions dont chacun, 5 millions de francs comoriens.

Motivés par la crise politique, sociale, économique, éducative



Palais de Beit Salam

qui secouent le pays ces derniers temps, 19 candidats se sont déclarés candidats pour faire face à ce gouffre. Ils promettent le rétablissement de la cour constitutionnelle, la tournante, le tour d'Anjouan en 2019, l'unité nationale, etc. 5 parmi eux sont des candidats malheureux aux dernières échéances : Me Fahmi Said Ibrahim, Salim Saadi, Mouigni Baraka Said Soilihi, Me Said Larifou et Mohamed Ali Soilihi. Sont-ils favoris aux présidentielles prochaines ? Leurs candidatures seront-elles confirmées ?

ARRIVISTES OU AVARES ?

Des candidats indépendants adhèrent dans des partis politiques mais, leurs partis ont fait d'autres choix. Sont-ils des cavaliers seuls ou des choix « noirâtres » ? Car des partisans de ces partis ne sont pas convaincus que deux à trois leaders d'un parti se présentent dans une même course. « Me Mahamoud Ahamada a été candidat aux primaires de Juwa et il est vaincu. Me Fahmi est aussi du parti Juwa et celui qui avait porté la couleur de ce parti en 2016, Djaffar El-Macely est membre de Juwa et a voté aux primaires. Des primaires auxquels le député Ibrahim Mhamad Soulé a été élu. A part Jwa, l'UPDC a deux candidats si vous

me permettez bien. Mohamed Ali Soilihi, candidat malheureux de ce parti aux présidentielles de 2016 et Youssouf Boina, secrétaire général dudit parti. Je n'arrive pas à comprendre. Il y a aussi des candidatures des membres de l'union de l'opposition. Moi personnellement, je me demande, pourquoi ne pas avoir une candidature unique si en réalité leur objectif est de se débarrasser du régime actuel en particulier, Azali Assoumani », explique un membre de l'opposition couvert d'anonymat.

L'alliance de l'opposition est mouillée. Les grands poids lourds de cette coalition font cavaliers seuls. Des partis politiques sont au seuil de la division. 2 à 3 candidats pour certains partis ? Puisqu' apparemment, l'union de l'opposition avait souhaité une candidature unique. Une idée mal partagée par les autres ténoirs.

LA COUR SUPRÈME CONFIRME LES CANDIDATS AUX PRÉSIDENTIELLES LE 30 JANVIER

Les 20 candidatures enregistrées ne sont pas encore validées. La cour suprême confirmera les candidats aux présidentielles le 30 janvier prochain. Certaines candidatures peuvent ne pas être confirmées. Or, tous les

prétendants candidats disent avoir rempli les dossiers demandés. Des particularités sur un possible rejet des candidatures ? Lesquelles ? Les candidats qui seront retenus par cette institution juridique auront un mois à battre campagne, à mobiliser la population en leur faveur. La course à la magistrature suprême est prévue le 24 mars pour le premier tour et le 21 avril pour « un second tour. »

1.800.000.000 KMF EST LE BUDGET DES ÉLECTIONS

Quelques heures après la fermeture des dépôts des dossiers de candidatures aux présidentielles et aux gubernatoriales, le ministre en charge des élections s'est exprimé devant la presse. Selon Mohamed Daoudou, « le budget des élections prochaines est arrêté à 1.800.000.000 de francs comoriens. Ce budget servira tout ce qui est matériel électoral et charges. » Des fonds propres ? Ce budget colossal fait partie de fonds de consolidation des acquis démocratiques ? Et les candidatures aux gubernatoriales !

Plusieurs personnes ont retiré les dossiers de candidatures auprès des CEEI des îles autonomes. A Ngazidja 30 avaient retiré les dossiers mais seuls 9 candidats ont déposé. A Mwali, sur 15 dossiers retirés, 7 sont déposés et à Ndzuwani, 25 dossiers ont été retirés et 7 sont enregistrés. Au total, 23 personnes se prétendent candidats au poste des gouverneurs dans l'ensemble du territoire, avec chacun, une caution de 3 millions de francs comoriens.

KAMAL DINE B.A

Mlango



Sur un sujet où il n'y a pas de consensus, Le FNJ choisit la position radicale et essaie de la faire passer pour un consensus religieux. Il affirme qu'en islam, la femme ne peut pas gouverner. Ce qui est une des lectures possibles des textes religieux. Il y en a d'autres et le Front National pour la Justice a omis de les mentionner. Des essayistes comme la Dr Asma Lamrabet, figure connue du féminisme islamique, ont pu démontrer en se basant sur la sunna du prophète, le coran et les commentaires de nombreux exégète comme Ibn Achour, comment la gente masculine essaie de s'accaparer les textes sur ce sujet, jusqu'à omettre de citer le nom des femmes qui ont accompli des actes politiques.

Comme cette femme anonyme, citée dans de nombreux récits historiques, qui interpella le calife Omar au cours de la prière du vendredi, quand Omar voulut limiter le nihla (dot) à un montant qu'il avait fixé lui-même : « Tu ne nous reprendras pas ce que Dieu nous a donné ! », disait-elle. Et Omar d'affirmer devant toute l'assemblée, « cette femme a raison et Omar a tort ». Voilà un acte politique. Et l'histoire n'a pas voulu retenir le nom de cette femme. Comme s'il voulait en effacer son existence.

En fait, le coran n'a pas tranché de manière explicite, sur le modèle d'organisation politique. On y retrouve des principes définis de manière globale,

Il est facile de faire dire aux textes saints ce que l'on veut. Nombreux s'y sont employés, mais avec le temps nous y voyons plus clair. Beaucoup plus claire. La femme a toujours été l'égale de l'homme en religion. Le FNJ ne nous fera pas croire le contraire.

FNJ : misogynie ou lecture masculine des textes religieux

comme ceux de la consultation et du respect dû aux représentants élus du peuple. Le coran a aussi été clair quant à la dénonciation de la tyrannie politique, des gouvernants injustes et des despotes comme pharaon. Il a ainsi posé les bases d'une gouvernance, basée sur la justice et l'équité.

Cette équité se retrouve dans le langage utilisé par le coran, en s'adressant le plus souvent de manière générale aux humains ou en interpellant les deux sexes successivement. « Ô vous les gens », « ô vous qui croyez », « vous les croyants et les croyantes »... Voilà comment le plus haut s'est adressé à nous. De manière égale.

On trouve aussi dans le coran, l'histoire de Bilquis, la reine de Saba. Décrite dans le coran, comme une démocrate absolue, elle était très attachée aux principes de la consultation. Jusqu'à ce que le coran l'érigé en modèle de dirigeante politique juste. Dirigeante politique juste.

Il y a aussi dans le coran les concepts de khilafah et wilayah, qui suffisent à eux deux, pour démontrer l'égalité évidente que confère le coran, à la participation politique des hommes et des femmes. Ils doivent assumer tous deux, la responsabilité de la gestion de la vie terrestre (khilafah), en faisant une alliance pour l'intérêt commun, l'égalité et la justice pour tous (wilayah).

La lecture du FNJ, ne se base sur aucun récit du saint coran. Il porte sur un hadith assez discutable, transmis par Abu Bakra

(à ne pas confondre avec Abu Bakr Al-suddiq) et qui affirme : « Qu'un peuple ne pourrait réussir s'il est dirigé par une femme ». Nafii Ibn el Harith de son vrai nom, a révélé ce hadith 28 ans après la mort du prophète, à un moment où la politique avait pris le dessus sur le religieux. Quand les ambitions de Muawiya ont conduit à la fracture entre sunnite et chiite. Beaucoup de savants de l'époque ont refusé de participer à cette divergence politique, par peur de la fitna (la division). Il faudra noter qu'Abu Bakra a été condamné sous le calife d'Omar Ibn Al Khatab pour faux témoignage et le calife n'acceptait plus dès lors, aucune de ces attestations.

Il est évident que ce hadith, à ce moment précis, est fortement politisé. Abu Bakra en avait l'habitude et sa personnalité n'est pas totalement saine vu sa condamnation et sa facilité à relater des hadiths politisés comme quand il rapporte que « celui qui méprise le sultan de Dieu sur terre, Dieu le méprise ». Des récits qui relèvent selon nombreux commentateurs de la « morale de dissuasion » (atarghib wa atarhib).

Difficile de comprendre le poids qu'a pu prendre ce hadith controversé, jusqu'à mettre aux oubliettes d'autres hadith en faveur de la femme. Comme celui où le prophète dit : « Les femmes sont les semblables des hommes ». Rien que ça. Le prophète a tranché et les hommes qui l'ont suivi viennent ajouter des conditions sur telles et telles dispositions. Le prophète a dit « semblable » ; «

chakaikou » et le mot en arabe et les linguistes ne trouveront aucune autre traduction à part « semblable, pareille, ...».

La position du FNJ démontre la misogynie profonde de ce parti. Il n'est pas question de respecter les textes religieux, mais plutôt de continuer ce que nombreux ont commencé il y a des siècles, contre les femmes musulmanes. Vu que les traditionalistes font tout ce qui leur est possible de faire pour limiter les droits des femmes, réfuter l'égalité entre les sexes qui est une promesse de la religion musulmane, il ne reste qu'à légiférer sur la possibilité de tuer les petites filles, comme ce fut le cas avant l'islam. Dans ce papier, nous n'avons pas essayé de nous faire passer pour des érudits. Nous ne le sommes pas. Mais comme le Dr Asma Lamrabet, essayiste féministe musulmane, qui a beaucoup écrit sur le sujet (nous nous en sommes d'ailleurs référés), nous avons compris que pour se battre avec l'intolérance et la misogynie dans la religion, il fallait chercher les arguments dans la religion. L'islam n'a pas été et ne sera jamais une religion sexiste. La femme a toute sa place dans la politique. Et il y aura toujours des musulmans pour rappeler que l'égalité est la règle. Comme l'a affirmé le prophète et comme nous le montre le coran. Tous égaux devant dieu et tous égaux devant les hommes. Soyons intègres, soyons citoyens, soyons Comoriens, et le meilleur suivra.

KHALED SIMBA

Elections 2019

L'Oif supervisera les élections



Poigné de mains entre Azali et Louise

rencontré la nouvelle secrétaire générale de l'organisation internationale de francophonie (Oif), Louise Mushikiwabo. Cette dernière a confirmé la participation de son organisation aux élections présidentielles et des gouverneurs.

L'information a été livrée par le président à la sortie de sa rencontre avec la nouvelle secrétaire générale de l'organisation, Louise Mushikiwabo, qui vient de prendre ses fonctions le premier janvier de ce nouvel an, 2019.

A l'ordre du jour de la rencontre entre le président et la secrétaire générale, la su-

pervision des élections présidentielles et des gouverneurs des îles. «Nous sollicitons l'accompagnement de l'Oif dans le processus qu'on a mis en place, c'est-à-dire, les Assises nationales, le référendum, la nouvelle Constitution et les élections anticipées qui vont avoir lieu en mars et avril. On a besoin de l'accompagnement de l'Oif. Fort heureusement, elle a accepté, elle va nous accompagner», a déclaré le président. «L'Oif a accompagné le processus dès le début en dépêchant un représentant lors des Assises nationales, en la personne de l'ancienne ministre malgache des Affaires étrangères, Béatrice Atallah. Et la secrétaire générale a dit qu'avec beaucoup de plaisir

l'Oif sera là dans les élections», indique Azali Assoumani.

Le chef d'Etat comorien, est le premier chef d'Etat reçu par la nouvelle secrétaire générale de l'Oif après sa prise de fonction. «La secrétaire générale m'a confié qu'elle a reçu des visites des ministres, mais je suis le premier chef d'Etat qu'elle a reçu. C'est devenu une tradition pour moi de rendre visite au Secrétaire général de l'Oif. Quand Diouf était là, je venais le voir souvent. Donc, ce n'est pas une première. Pour moi, ce sont des personnalités qui méritent beaucoup d'estime et d'honneur. Ma visite lui a beaucoup plu que je sois le premier président à lui rendre visite», se jubile Azali Assoumani.

KDBA



Saindou Kamal'Eddine

Une semaine de formation sera dédiée à 30 journalistes comoriens par le conseil national de la presse et de l'audiovisuel (CNPA). Cette formation s'inscrit dans le cadre du passeport professionnel que cet organe de régulation a d'ores et déjà mis en place par le renforcement des capacités des journalistes locaux en partenariat avec Afrique Médias francophones.

Dès lundi prochain, 30 journalistes participeront à des formations organisées par

Cycle de formation journalistique 30 journalistes vont être formés dès lundi

le CNPA en partenariat avec Afrique Médias francophones. Soucieux de renforcer les capacités des journalistes locaux, le CNPA a mis en place un cycle de formation journalistique dont l'objectif est d'arriver à un échelon d'un spécialiste. Ce cycle de formation va durer toute l'année. Au total 45 journalistes de tout genre de presse en bénéficieront en un an. 15 personnes pour chaque groupe en 6 modules. A commencer à Ngazidja avec 30 journalistes.

« Je précise que le Cnpa a prévu deux types de formation continue. Les formations thématiques destinées à renforcer les capacités des journalistes un peu plus expérimentés.

Pour les autres qui travaillent sans disposer de formation préalable, il est mis en place un dispositif qui s'appelle "Passeport professionnel" composé de 6 modules étaillés durant toute l'année 2019. Trois groupes de 15 participants sont prévus, ce qui fait un total de 45 journalistes à former en un an », explique Saindou Kamal'Eddine, conseil au Cnpa. Concernant la formation prochaine deux groupes participeront. Ceux qui sont enregistrés dans le premier groupe sont entendus le lundi 28 janvier et le deuxième second groupe à IFERE. « Le troisième groupe sera Anjouan et Mohéli » a précisé ce conseiller.

La formation des journalistes

appelée passeport professionnel qui débutera la semaine prochaine a comme mission de « donner la possibilité aux journalistes de postuler leurs dossiers afin de pouvoir avoir en possession la carte de presse. » « Depuis deux ans, nous sommes engagés à prêter main forte aux journalistes de l'archipel des Comores. Car certains journalistes n'ont pas eu des formations de base. Toutefois, ils exercent dans le métier », affirme Saindou Kamal'Eddine. Et ce dernier de conclure, « depuis un certain temps, l'agence comorienne demande une carte de presse. Hélas, peu des candidats déposent les dossiers. Nous pensons qu'avec cette formation dite passeport professionnel que d'autres candidats journalistes auront l'occasion de pouvoir déposer leurs dossiers pour en bénéficier. »

EL-ANIOU

Refus d'exécution des réquisitions du juge

Idriss Ibrahima Alias Elvis risque deux ans fermes

Poursuivi pour refus d'exécution des réquisitions d'un juge, Idriss Ibrahima Alias Elvis risque une peine de 2 ans fermes. Une réquisition sollicitée par le parquet. Même si ces conseillers parlent d'une infraction non constituée. Le délibéré est prévu le 28 février prochain.

Hier 24 janvier le tribunal correctionnel de Moroni a entendu Elvis. Les faits qui l'ont conduit au tribunal correctionnel de Moroni hier remontent en 2012. Selon le contexte, la société de la victime appelée A sens technologie aurait signé un accord avec la société Badi Com représenté par Elvis. Devant le juge la victime a témoigné qu'elle a confié des travaux à la somme de 20 millions

de francs comoriens au prévenu. En revanche les travaux n'ont pas été faits et elle réclame son argent. Le dossier a été jugé et délibéré en première intense puis par la Cour d'appel et la Cour Suprême. Les décisions ont été favorables pour la victime. Cette dernière a poursuivi Elvis devant le tribunal correctionnel pour refus d'exécution de ces décisions rendues depuis des années.

Sur sa déclaration Elvis a rejeté les dires de la victime. Pour se défendre, il a expliqué qu'il a versé la moitié de la somme d'argent à la victime. « J'ai versé par tranche. D'abord 1.800.000 kmf, ensuite, 400.000 kmf et enfin, 300.000 kmf », a indiqué Elvis précisant qu'ils ont eu des discussions amiables. « En 2005, la vic-



Palais de justice de Moroni

time s'est rendue chez moi et m'a proposé de lui verser six millions de francs comoriens. Je lui ai donné en présence de ma femme. Et nous nous sommes convenus que l'affaire est close », affirme-t-il.

Selon l'avocat de la victime, le prévenu n'a pas fait signe de bonne foi. « La somme a été versée par force et je demande le remboursement de ma cliente », déclare l'avocat. Quant à la défense « Elvis a fait preuve

de bonne volonté et d'une collaboration. Notre client aurait pu refuser, pourtant il ne l'a pas fait. Il paie par tranche », explique-t-il. Les avocats de la défense ont expliqué que l'article 196 qui punit le délit refus d'exécution des réquisitions d'un juge, « la peine commence de 3 mois à 1 ans. » Selon eux, « l'infraction n'est pas constituée. » Le parquet sollicite deux ans fermes.

EL-ANIQU

L'Angola dériminalise les relations homosexuelles

L'Angola a dériminalisé l'homosexualité en retirant de son code pénal une clause sur les « vices contre nature », jusqu'à présent interprétée « comme une interdiction de tout comportement homosexuel », a annoncé l'organisation Human Rights Watch (HRW).

C'était un vestige de la colonisation portugaise. « L'Angola a finalement retiré de sa législation la clause « des vices contre nature », s'est réjouie jeudi 24 janvier l'organisation Human Rights Watch (HRW) dans un communiqué.

« Le gouvernement a également interdit toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Et toute personne qui refuse d'employer une personne ou de lui fournir des services en raison de son orientation sexuelle encourra une peine de prison de deux

ans maximum », a ajouté l'ONG.

Ces modifications ont été validées à la faveur du vote, mercredi par le Parlement de Luanda, d'une réforme de son code pénal. Depuis des années, la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels) d'Angola déplore les discriminations dont elle fait l'objet pour accéder à la santé et l'éducation.

« Vestige archaïque ». « En renonçant à ce vestige archaïque (...) de l'époque coloniale, l'Angola rejette les discriminations » basées sur les orientations sexuelles,

s'est réjouie HRW. Avant d'appeler « les 69 autres pays dans le monde qui criminalisent encore les relations homosexuelles à suivre l'exemple » de Luanda.

Depuis son arrivée au pouvoir en 2017, le président João Lourenço fait souffler un vent nouveau sur son pays après trente-huit années de règne autoritaire de José Eduardo dos Santos. En juin dernier, son gouvernement avait adressé un signal fort en légalisant, pour la première fois, l'existence d'une association de défense des droits des LGBT.

SOURCE : JEUNE AFRIQUE





UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

**COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE**

N° 2019/002/CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CENI se félicite de la réussite sans aucune complication de l'activité «**dépôt de candidatures**» ouverte au 8 janvier et qui a pris fin comme annoncé le 23 janvier 2019.

Elle félicite les politiques et candidats pour leur forte implication dans le présent processus électoral et le respect des délais impartis pour cette opération de dépôt des candidatures.

Les Commissions Electorales Insulaires Indépendantes, se sont mobilisées et ont su mener avec professionnalisme cette première opération d'envergure. Le résultat obtenu est à la hauteur de la mission assignée.

La situation relative aux candidatures de la Présidentielle est communiquée par la **Cour Suprême**.

A la fermeture des dépôts, après le 23 janvier 2019 à 23H59, la situation globale relative aux Candidatures des **Gouverneurs des Iles**, se présente ainsi:

Ile/ Nation	Nbre de dossiers retirés	Nbre de candidatures déposées	Nbre de candidatures féminines	candidat investis par 1 Parti politique	Nbre de candidatures indépendantes
Ngazidja	30	09	01	02	07
Mwali	15	07	00	02	05
Ndzuwani	25	11	00	05	06
Général	70	27	01	09	18

Conformément à l'article 74 de la loi électorale, la CENI a jusqu'au 26 janvier pour déclarer les candidatures retenues et rejetées.

La Commission Electorale Nationale Indépendante :

- Confirme son apprêtement à tenir des élections libres transparentes et crédibles ;
- Appelle les électeurs d'aller vérifier leur inscription sur les listes électorales affichées dans les localités ;
- Encourage les politiques et les candidats à s'informer sur les lois et règlements qui régissent les élections en Union des Comores et à s'y conformer.

Fait à Moroni le, 23 janvier 2019

CENI BP 385 / Tel: 7636481/ Email: commissionelectoralecomores@gmail.com



RDC

Félix Tshisekedi, investi président, jure de « défendre la Constitution »

Félix Tshisekedi a officiellement été investi le 24 janvier président de la République démocratique du Congo. C'est la première passation de pouvoir légale de l'histoire du pays. Le nouveau président a assuré vouloir « défendre la Constitution » et travailler à la construction d'un « Congo réconcilié ».

« Je jure solennellement devant dieu et la nation d'observer et de défendre la Constitution et les lois de la République », a déclaré Félix Tshisekedi depuis le Palais de la nation à Kinshasa où il a été investi devant plusieurs milliers de personnes, promettant de « maintenir son indépendance et l'intégrité de son territoire ».

Après la prestation de serment, aux alentours de 14h10 (13h10 GMT), plusieurs coups de canons ont été tirés, tandis que Félix Tshisekedi s'est vu remettre les symboles de sa charge. Le président sortant Joseph Kabil a remis au président élu le drapeau de la République démocratique du Congo, dans un geste particulièrement symbolique et historique pour le pays. Il s'est également vu remettre le texte de la Constitution, qu'il a brandi devant la foule enthousiaste.

Joseph Kabil et Félix



Tshisekedi se sont ensuite donné une longue accolade, avant de se serrer la main. Le président sortant a ensuite quitté l'estrade, pour rejoindre la tribune, encadré par sa garde rapprochée. Nous ne célébrons pas la victoire d'un camp contre un autre, nous honorons un Congo réconcilié. C'est ceint de l'écharpe de président de la République que Félix Tshisekedi a ensuite pris la parole. « C'est un jour historique (...). Nous ne célébrons pas la victoire d'un camp contre un autre, nous honorons un Congo réconcilié », a déclaré le président de la RDC, promettant de construire un pays qui « ne sera pas un Congo de la division, de la haine ou du tribalisme ». Évoquant une « étape dans la transition démocratique » du pays, il a insisté sur le fait que son investiture était « le commencement d'un autre combat dans lequel nous voulons engager le peuple

congolais : le combat pour le mieux être des citoyens de ce pays ». « Nous nous engageons à respecter nos obligations constitutionnelles », a-t-il par ailleurs insisté. Félix Tshisekedi a également tenu à saluer les deux candidats arrivés derrière lui selon les résultats proclamés par la Ceni et validés par la Cour constitutionnelle : Martin Fayulu – « notre frère » – qu'il a qualifié de « soldat du peuple », ainsi qu'Emmanuel Ramazani Shadary.

« Notre dispositif électoral mérite des ajustements » Félix Tshisekedi s'est engagé à « recenser tous les prisonniers politiques (...) en vue de leur prochaine libération ». S'il a salué le fait que l'élection avait été organisée « pour la première fois sur fonds propres et sans intervention extérieure », il a également souligné que « notre dispositif électoral mérite des ajustements ». Autre point abordé, et

non des moindres : Félix Tshisekedi s'est engagé à « recenser tous les prisonniers politiques (...) en vue de leur prochaine libération ». Il a rendu hommage à son père, Étienne Tshisekedi, un « combattant ». « Cet homme d'exception dont le sort personnel est lié à l'histoire de notre pays », dont il a vanté « le charisme, la rigueur morale, la ténacité et le dévouement ». Il a également salué en Joseph Kabil, « l'un des acteurs de la matérialisation de l'alternance démocratique ». « Nous n'oubliions rien de nos combats politiques, des moments difficiles traversés dans un climat politique non apaisé », a-t-il souligné, avant d'affirmer, s'adressant à Kabil, qu'« aucun de ces moments n'a pu altérer votre détermination à permettre au peuple congolais de se choisir librement ses dirigeants ».

SOURCE : JEUNE AFRIQUE